RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CYBER MALVEILLANCE .GOUV.FR
Assistance et prévention en sécurité numérique

QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE ?
(dirigeants)

1 PREMIERS RÉFLEXES

- ALERTEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE
- ISOLEZ LES SYSTÈMES ATTAQUÉS
- CONSTITUEZ UNE ÉQUIPE DE GESTION DE CRISE
- TENEZ UN REGISTRE DES ÉVÉNEMENTS
- PRÉSERVEZ LES PREUVES DE L'ATTAQUE

2 PILOTER LA CRISE

- METTEZ EN PLACE DES SOLUTIONS DE SECOURS
- DÉCLAREZ LE SINISTRE AUPRÈS DE VOTRE ASSUREUR
- ALERTEZ VOTRE BANQUE
- DÉPOSEZ PLAINTE
- IDENTIFIEZ L'ORIGINE DE L'ATTAQUE ET SON ÉTENDUE
- NOTIFIEZ L'INCIDENT À LA CNIL
- GÉREZ VOTRE COMMUNICATION

LES ÉTAPES CLÉS

3 SORTIR DE LA CRISE

- TIREZ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ATTAQUE ET DÉFINISSEZ LES PLANS D'ACTION
- FAITES UNE REMISE EN SERVICE PROGRESSIVE ET CONTRÔLÉE

CONTACTS UTILES

CONSEILS ET ASSISTANCE	NOTIFICATION DE VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES	POLICE, GENDARMERIE
Dispositif national de prévention et d'assistance aux victimes de cybermalveillance www.cybermalveillance.gouv.fr	Commission nationale informatique et liberté (CNIL) www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles	17

Version 1.0